

FICHE DE POSTE

Magistrat judiciaire - chef du département immobilier de l'Agrasc

L'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (« Agrasc ») recrute un magistrat judiciaire du 1^{er} grade, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour diriger son département immobilier.

ENVIRONNEMENT DU POSTE

L'Agrasc porte un projet ambitieux : faire en sorte que le crime ne paie pas, en frappant les délinquants au portefeuille.

La loi du 9 juillet 2010 a créé l'Agrasc, dont le fonctionnement a été précisé par le décret n°2011-134 du 1er février 2011. L'Agence a commencé ses activités en 2011.

L'Agrasc est un établissement public administratif, placé sous la tutelle conjointe du ministère de la Justice et du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Le président du conseil d'administration et la directrice générale de l'Agrasc sont des magistrats de l'ordre judiciaire tandis que sa secrétaire générale est nommée par arrêté du ministre du budget. Aujourd'hui forte d'environ 85 agents, cette structure dynamique a vocation à évoluer, quantitativement et qualitativement.

Outre la direction, l'agence est actuellement composée d'un secrétariat général, d'un département juridique, d'un département immobilier, d'un département mobilier, d'une agence comptable et de 8 antennes régionales. Elle est constituée de 7 magistrats, d'agents fonctionnaires ou contractuels, principalement issus des ministères de la Justice, des Comptes publics et de l'Intérieur.

L'agence vise à répondre au besoin indispensable de gestion des biens saisis, lorsque ceux-ci exigent des actes d'administration (véhicules, immeubles, fonds de commerce, bateaux, etc.). A cet effet, l'Agence a été conçue comme une structure d'assistance juridique et pratique aux juridictions, puis comme un prestataire de services pour l'exécution des décisions de justice.

L'Agence dispose également de compétences propres, comme la gestion centralisée des sommes d'argent saisies, l'aliénation des biens vendus avant jugement (articles 41-5 et 99-2 du code de procédure pénale), l'exécution des confiscations pénales immobilières (articles 706-160 et 707-1 du code de procédure pénale), les affectations sociales des biens immobiliers confisqués.

DESCRIPTION DU POSTE

Mission principale : chef de service

Le poste proposé est celui de **chef du département immobilier**, équipe pluridisciplinaire de 11 personnes dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire, assisté par une inspectrice des finances publiques, de trois greffiers, d'une greffière principale, d'un brigadier-chef de police, d'une contrôleuse des finances publiques, d'un contrôleur principal des finances publiques, d'un agent des finances publiques et d'un rédacteur territorial.

Le département immobilier est chargé de l'exécution de l'ensemble des décisions de confiscations pénales immobilières dès lors qu'elles sont définitives. Il doit donc assurer la gestion du bien, devenu propriété de l'Etat, jusqu'à sa vente.

Actuellement, environ 650 biens sont en cours de gestion, soit un ratio moyen de 75 dossiers par agent.

Le département immobilier assure également la publication des décisions de saisie et confiscation au fichier immobilier.

Le chef de département supervise la gestion et la cession des biens immobiliers définitivement confisqués. A ce titre, il échange quotidiennement avec les agents de son service et les juridictions, mais également les différents partenaires du département : notaires, commissaires de justice, avocats de l'Agrasc, agents immobiliers, etc.

Il met également en œuvre la mission d'usage à des fins sociales des biens immobiliers confisqués, dans le cadre de l'article 706-160 du code de procédure pénale.

Il développe et suit les partenariats initiés par l'agence en matière immobilière, notamment en matière de résorption de l'habitat indigne.

Participation aux missions transversales de l'agence

Le chef du département immobilier est amené à représenter l'Agence, notamment dans ses missions immobilières (professionnels de l'immobilier, établissements publics fonciers, collectivités territoriales, etc..).

Il participe à l'activité de formation dispensée par l'Agrasc, en intervenant régulièrement lors de formations auprès de l'Ecole nationale de la magistrature (antenne parisienne pour l'essentiel), mais également lors de séminaires/colloques organisés en France et à l'étranger.

Il participe également aux missions d'assistance auprès des enquêteurs et des juridictions.

Aux côtés de la directrice de la sous-directrice opérationnelle, il participe aux projets stratégiques et aux études juridiques, en lien avec les partenaires et tutelles de l'agence : ministères de la Justice et des Comptes publics, Assemblée Nationale et Sénat, organisations internationales (Commission européenne, Organisation des Nations-Unies, OCDE, etc.).

POSITION ADMINISTRATIVE

Détachement sur contrat pour une durée de 3 ans renouvelable.

PROFIL DU POSTE

Le poste est proposé à un magistrat du premier grade disposant déjà d'une solide expérience en juridiction.

Les compétences et aptitudes suivantes sont souhaitées :

- Si profil de magistrat pénaliste (parquet ou instruction) : connaissance approfondie des questions de saisies et de confiscations et plus généralement de la dimension patrimoniale de la lutte contre la criminalité organisée au plan national et international. Une expérience en JIRS serait un atout.
- Si profil de magistrat civiliste : connaissances approfondies en matière de droit immobilier et procédures civiles d'exécution, connaissances en matière de droit pénal des saisies et confiscation ;
- Intérêt pour les questions immobilières et de logement ;
- Sens pratique (le poste conjugue des aspects très opérationnels et des aspects stratégiques) ;
- Disponibilité/réactivité ;
- Capacité de management-animation d'équipe mêlant des agents de différentes administrations ;
- Rigueur, discrétion et sens de l'organisation ;
- Réactivité, facultés d'adaptation, d'anticipation et esprit d'initiative.
- Maîtrise de l'anglais vivement souhaitée, pour participer aux missions de représentation de l'AGRASC.

LOCALISATION DU POSTE

Le poste sera localisé à Paris 12^{ème} arrondissement, place de Terroirs de France, immeuble Lumière (métro Cour Saint-Emilion), dans les nouveaux locaux de l'AGRASC.

Des déplacements occasionnels sont à prévoir, en France et à l'étranger.

Télétravail possible.

DEPOT DES CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures (CV, lettre de motivation et 3 dernières fiches de notation) doivent être adressés par courriel à :

Sandra FLOUME, responsable des ressources humaines (01 55 04 04 79 ; sandra.floume@agrasc.gouv.fr)

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

15 novembre 2025.

DATE SOUHAITEE DE PRISE DE POSTE

2 janvier 2026

PERSONNES A CONTACTER

- **Vanessa PERREE, directrice générale de l'AGRASC**
vanessa.perree@agrasc.gouv.fr
- **Arnaud de LAGUICHE, chef du département immobilier de l'AGRASC**
arnaud.de-laguiche@agrasc.gouv.fr
01.55.04.04.60
- **Sandra FLOUME, responsable des ressources humaines**
sandra.floume@agrasc.gouv.fr
01.55.04.04.79